

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 38 (1967)  
**Heft:** 10  
**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

**Ralentissement de la croissance économique.** — Les résultats des comptes nationaux reflètent un ralentissement sensible et graduel de l'expansion économique au cours de l'année 1966. Le Bureau fédéral de statistique enregistre un fléchissement du taux d'expansion réelle du produit national brut de 4,3 % en 1965 à 2,8 % en 1966. Ce taux est inférieur à la moyenne à long terme (3,5 %), et il faut remonter à 1957/1958 pour trouver une évolution comparable. Bien qu'il y ait aussi fléchissement de la conjoncture internationale, la croissance est plus modérée en Suisse que dans l'ensemble des pays de l'OCDE.

Le ralentissement de la demande globale réelle exprime notamment une forte diminution du taux d'accroissement des ventes à l'étranger (5,2 % en 1966, contre 11,6 % en 1965). Il reflète également le recul du taux d'augmentation des dépenses de consommation privée. Toutefois, l'augmentation accrue des dépenses de l'Etat et le fléchissement plus faible qu'en 1965 des investissements bruts stimulent légèrement la demande intérieure réelle. La hausse des salaires et des taux d'intérêt, correspondante à la tension sur les marchés de l'emploi et du crédit, fait pression sur les marges bénéficiaires et sur les possibilités d'auto-financement. Pour la première fois depuis 1960, l'épargne intérieure brute dépasse néanmoins le montant nominal des investissements.

La répartition du revenu national entre catégories de revenus n'a pour ainsi dire pas changé en 1966. La part échéant aux ménages privés s'élève à environ 90 %. L'affectation globale des revenus à la consommation et à la formation de capital est presque la même qu'en 1965. Proportionnellement au produit national net, l'épargne nette reste à peu près stable. La composition de l'épargne se modifie toutefois quelque peu. La part des ménages privés est en légère augmentation, contrairement à celle des assurances sociales et de l'Etat. Celui-ci recourt donc de plus en plus à l'emprunt pour financer ses investissements.

Suivant les résultats provisoires pour le deuxième trimestre de 1967, le ralentissement de l'expansion économique se poursuit. Le taux de croissance du produit national nominal n'est plus que de 5,3 %, alors qu'il atteignait encore 5,7 % pendant les trois premiers mois de cette année.

CSS

### ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ;  
secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont.  
Bulletin : rédaction : Jean Schnetz, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06  
ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 91 24 73 ou 91 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63.  
Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin :  
25-10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.